



Tableau de bord

Observatoire de l'emploi et de l'activité dans les services à la personne

Octobre 2009





En 2009, les services à la personne résistent à la crise

Bien que l'on assiste depuis la mi 2008 à un ajustement sévère de l'emploi national et à une hausse continue du chômage, l'emploi et l'activité dans les services à la personne continuent à se développer en 2009 même si le rythme est ralenti par le choc brutal de la crise.

Plusieurs indicateurs témoignent de cette résistance à l'évolution conjoncturelle. Tout d'abord, le nombre d'heures total travaillées dans le secteur continue à progresser : on prévoit en 2009 une hausse de 1,5% alors que le nombre d'heures dans l'ensemble de l'économie pourrait diminuer de plus de 2%. Mesurés en équivalent temps plein, les services à la personne restent par conséquent créateurs nets d'emploi, se distinguant des autres secteurs économiques, y compris des secteurs de service traditionnellement créateurs d'emplois : en 2009, 16 000 postes ETP pourraient être créés, dans une économie globale affectée par une perte d'environ 370 000 postes ETP.

D'autre part, les services à la personne continuent d'augmenter leur part dans l'ensemble de l'économie : ils représenteront près de 1% de la valeur ajoutée totale générée en 2009. Leur dynamisme sectoriel s'exprime également dans la progression des revenus salariaux distribués : la croissance de la masse salariale des salariés des particuliers employeurs serait supérieure à 5% en 2009, année caractérisée par une croissance quasi nulle de la masse salariale dans l'ensemble de l'économie.

Enfin, l'emploi direct semble au cours des derniers mois s'être développé plus vite que l'emploi prestataire. Cette évolution s'inscrit en rupture par rapport aux années précédentes, mais il est trop tôt pour considérer qu'il s'agit d'une inflexion durable

Le tableau de bord qui suit n'intègre pas l'effet de la mesure du CESH « pouvoir d'achat », qui a donné lieu à l'émission de 350 M€ en titres CESH au bénéfice des bénéficiaires de l'APA, des familles recevant l'AEEH, de certains bénéficiaires modestes du CMG et des demandeurs d'emplois reprenant une activité ou entrant en formation et ayant des enfants (une enveloppe prévisionnelle plafonnée à 50 M€ étant prévue pour les DE).

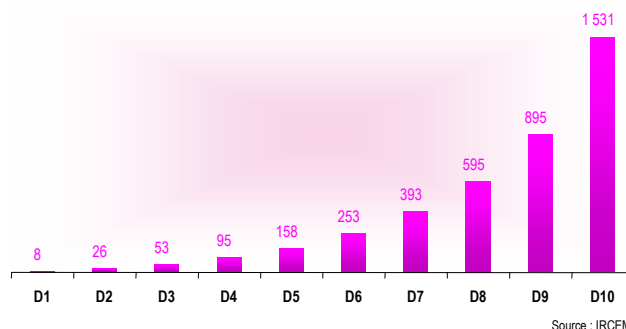
L'impact en termes de créations d'emplois de cette mesure est difficilement estimable à ce stade. Arithmétiquement, le montant potentiellement consommé des CESH émis générerait plus de 23 millions d'heures de travail.

Activité

Dans un contexte de conjoncture économique difficile à partir du milieu de l'année 2008, l'activité des services à la personne mesurée par le nombre d'heures total prestées a continué de se développer, même si le rythme de croissance est plus lent qu'auparavant. En 2009, on prévoit une hausse du nombre d'heures prestées de 1,5%, alors que le nombre d'heures dans l'ensemble de l'économie diminue de plus de 2%. L'écart de taux de croissance dans les services à la personne et dans le total de l'économie croît en période de basse conjoncture, le secteur étant moins cyclique que d'autres.

30% des salariés du secteur travaillent 595 heures par an ou plus chez les particuliers employeurs, et 10% travaillent en moyenne 1531 heures.

Répartition par déciles du nombre d'heures travaillées par les salariés chez les particuliers employeurs en 2007



Évolution du nombre total d'heures travaillées selon le mode de prestation

	Millions					Accroissement en %			
	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Salariés chez les particuliers employeurs (1)	515	527	546	554	560	2,4	3,5	1,6	1,0
Salariés des prestataires (2)	164	185	207	225	233	12,7	11,9	8,6	3,6
Assistants maternelles (3)	531	548	554	559	566	3,2	1,1	1,0	1,2
Total des heures travaillées dans le secteur	1 210	1 260	1 306	1 339	1 359	4,2	3,7	2,5	1,5
Nombre d'heures travaillées dans l'ensemble de l'économie (4)	33 586	33 423	34 286	34 490	33 715	-0,5	2,6	0,6	-2,2
Part des services à la personne en %	3,6	3,8	3,8	3,9	4,0				

(p) Prévisions BIPE

Source : BIPE, données ACOSS, DARES, INSEE et IRCEM

(1) Estimations BIPE pour 2008 à partir des données ACOSS et IRCEM

(2) Données provisoire DARES pour 2007 et 2008

(3) Estimation BIPE sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire pendant 47 semaines multiplié par le nombre d'assistants maternels

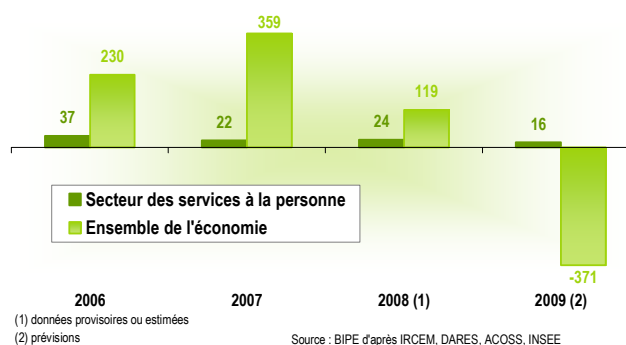
(4) Données Comptabilité Nationale - INSEE jusqu'en 2007 et estimations BIPE pour 2008

Emplois en équivalent temps plein

En équivalent temps plein (ETP), le secteur des services à la personne continue de créer des emplois, se distinguant ainsi de la plupart des autres secteurs économiques, y compris de secteurs traditionnellement créateurs d'emplois comme la distribution, l'hôtellerie-restauration ou les services financiers. En 2009, alors que l'ensemble de l'économie perdra un peu plus de 370 000 emplois ETP, les services à la personne créeront à nouveau quelques 16 000 postes ETP.

Entre 2006-09, la création d'emplois ETP dans les services à la personne s'est avérée cyclique, compte tenu de la variation du nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire par salarié dans les services. Ainsi, en 2007, la forte croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie a conduit à une hausse du temps de travail par salarié, réduisant proportionnellement les créations d'emplois ETP.

Variation de l'emploi dans le secteur et dans l'ensemble de l'économie (*)



Nombre de salariés chez les particuliers employeurs et chez les prestataires en ETP

	En milliers					Accroissement en %			
	2005	2006	2007 (*)	2008 (e)	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Salariés chez les particuliers employeurs	357	368	374	382	388	3,3	1,6	2,1	1,6
Salariés des prestataires (2)	114	129	142	155	162	13,6	9,8	9,1	4,3
Assistants maternelles	290	299	302	305	309	3,2	1,1	1,0	1,2
Total	760	797	819	842	859	4,8	2,8	2,9	2,0
Nombre de salariés en ETP dans l'ensemble de l'économie (1)	22 247	22 476	22 836	22 954	22 583	1,0	1,6	0,5	-1,6
Part des services à la personne en %	3,4	3,5	3,6	3,7	3,8				

(e) Estimations BIPE

Source : BIPE, données ACOSS, DARES, INSEE et IRCEM

(p) Prévisions BIPE

(1) Données Comptabilité Nationale - INSEE jusqu'en 2008

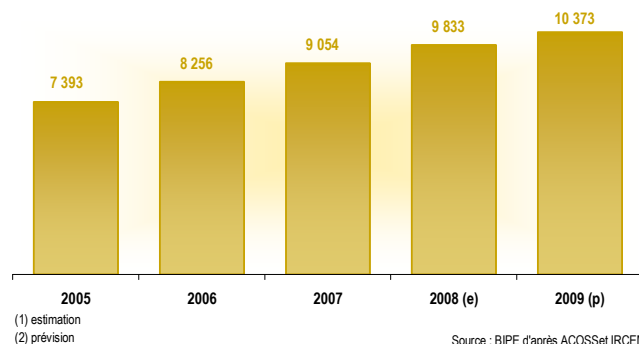
(*) Le dynamisme économique de 2007 s'est traduit par une augmentation du nombre d'heures moyen travaillé par salarié dans les services aux particuliers et dans le total de l'économie, en rupture avec la tendance lourde de baisse du temps de travail observée jusque là, réduisant ainsi la création nette d'emplois en ETP de l'économie totale et dans les services par rapport aux années antérieures. La baisse du temps de travail hebdomadaire a repris à partir de 2008.

Masse salariale des salariés (hors prestataires)

La masse salariale des salariés des particuliers employeurs continue d'augmenter à un rythme soutenu, supérieur à 5% en 2009, comparé à une croissance quasi nulle de la masse salariale dans l'ensemble de l'économie.

La croissance de la masse salariale reflète à la fois une hausse de l'activité et des emplois, et une augmentation de la rémunération moyenne par salarié.

Evolution de la masse salariale (en millions d'euros)



Masse salariale (assiette déclarative) (*)

	Millions d'euros					Accroissement en %			
	2005	2006	2007	2008 (e)	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Salariés chez les particuliers employeurs	4 737	5 285	5 725	6 141	6 412	11,6	8,3	7,3	4,4
Assistants maternelles	2 656	2 970	3 329	3 692	3 961	11,8	12,1	10,9	7,3
Total particuliers employeurs	7 393	8 256	9 054	9 833	10 373	11,7	9,7	8,6	5,5
Salaires bruts dans l'ensemble de l'économie (1)	666 198	695 771	726 253	749 732	745 770	4,4	4,4	0,0	-0,5
Part des services à la personne en %	1,1	1,2	1,2	1,3	1,4				

(*) hors prestataires, dans l'attente des résultats de nOva
e) Estimations BIPE
p) Prévisions BIPE
(1) Données Comptabilité Nationale - INSEE jusqu'en 2008

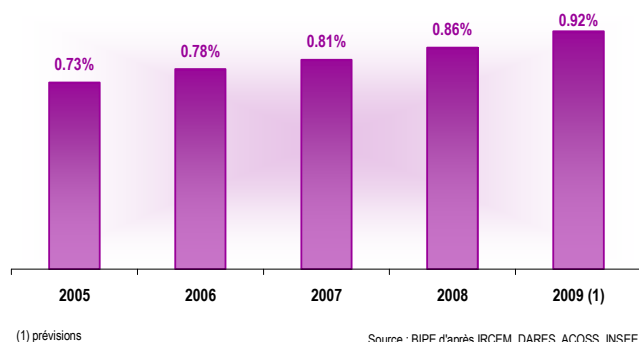
Source : BIPE, données ACOSSE, INSEE et IRCEM

Valeur ajoutée du secteur

Les services à la personne représentent près d'1% de la valeur ajoutée totale générée dans l'économie. Cette part croît d'année en année, grâce au développement de l'activité chez les particuliers employeurs, et de l'activité chez les prestataires, non compris dans les évolutions de la masse salariale du tableau précédent.

En 2009, la valeur ajoutée du secteur devrait croître à nouveau, de près de 6% en valeur, comparé à une baisse du PIB de l'ordre de 1,5%.

Part de la valeur ajoutée du secteur dans la valeur ajoutée totale



Valeur ajoutée du secteur

	Milliards d'euros courants					Accroissement en %			
	2005	2006	2007	2008 (e)	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Valeur ajoutée du secteur	11.2	12.6	13.8	15.1	15.9	11.8	9.9	9.2	5.8
Valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie	1 547.8	1 614.3	1 697.4	1 752.4	1 726.4	4.3	5.1	3.2	-1.5
Part des services à la personne en %	0.73	0.78	0.81	0.86	0.92				

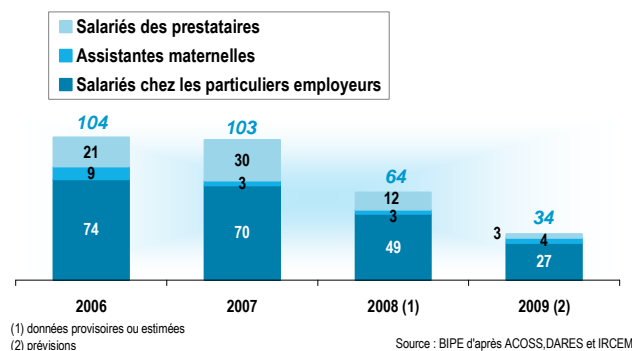
(e) Estimations BIPE
(p) Prévisions BIPE

Source : BIPE, données ACOSSE, DARES, INSEE et IRCEM

Salariés ayant travaillé au moins une fois dans l'année

Mesurés en nombre de personnes ayant travaillé au moins une heure dans l'année et non en équivalent temps plein, l'emploi dans les services à la personne continue d'augmenter, même si le rythme tend à se ralentir depuis l'éclatement de la crise économique. En 2008, quelques 1 940 000 personnes auront travaillé dans le secteur au moins une heure, soit 64 000 de plus que l'année précédente. En 2009, ce chiffre devrait à nouveau augmenter, la croissance de l'emploi étant plus significative chez les particuliers employeurs que chez les prestataires : cette évolution s'inscrit en rupture par rapport aux années précédentes, pendant lesquelles l'emploi prestataire s'était développé plus vite que l'emploi direct.

Nombre de créations d'emplois (en milliers)



Nombre de salariés chez les particuliers employeurs et chez les prestataires

	En milliers					Accroissement en %			
	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Salariés chez les particuliers employeurs (1)	1 169	1 242	1 312	1 360	1 387	6,3	5,6	3,7	2,0
Assistants maternelles (1)	290	299	302	305	309	3,2	1,1	1,0	1,2
Salariés des prestataires (2)	211	233	262	275	278	10,1	12,9	4,8	1,1
Total (3)	1 669	1 774	1 876	1 940	1 974	6,3	5,8	3,4	1,7

(p) Prévisions BIPE

(1) Estimations BIPE pour 2008 à partir des données ACOSS et IRCEM

(2) Données provisoire DARES pour 2007 et 2008 (1) Prévisions IRCEM-BIPE et estimation DARES pour les OASP

(3) Total avant correction pour double comptes

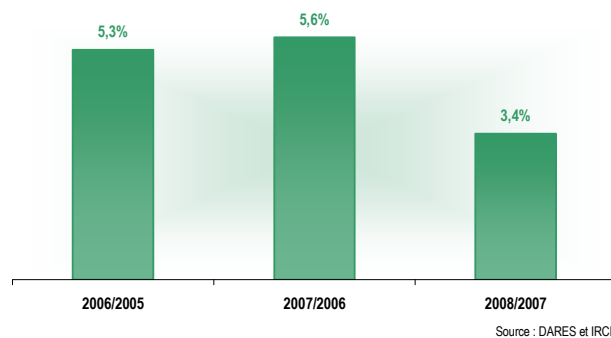
Source : BIPE, données ACOSS, DARES et IRCEM

Salariés des particuliers employeurs et des prestataires au 2^{ème} trimestre

Le nombre de salariés chez les particuliers employeurs et les OASP prestataires au cours du deuxième trimestre 2008 était proche de 1 575 000, soit 3,4% de plus qu'au cours du même trimestre de l'année antérieure.

En 2008, l'emploi prestataire se développait encore rapidement, l'emploi au deuxième trimestre étant 6,4% plus élevé qu'au deuxième trimestre de 2007.

Évolution du nombre de salariés des particuliers employeurs et des prestataires au 2^{ème} trimestre



Nombre de salariés des particuliers employeurs et des prestataires

Au cours du 2^{ème} trimestre de l'année

	En milliers				Accroissement en %		
	2005	2006	2007	2008	2006/2005	2007/2006	2008/2007
Salariés chez les particuliers employeurs	900	949	990	1 017	5,5	4,3	2,8
Assistants maternelles	251	264	270	277	5,0	2,2	2,6
Salariés des prestataires (1)	219	230	264	281	5,0	14,9	6,4
Total (2)	1 371	1 443	1 524	1 575	5,3	5,6	3,4

(1) Données provisoire DARES pour 2007 et 2008

(2) Total avant correction pour doubles comptes

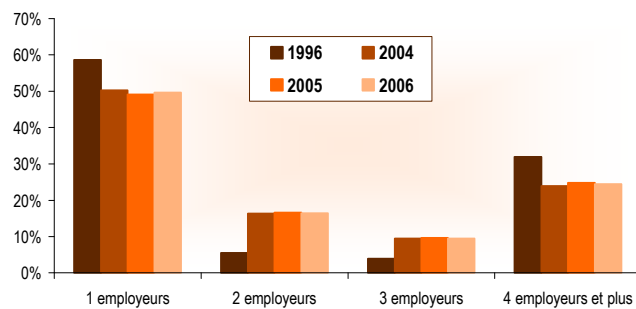
Source : BIPE, données ACOSS

Particuliers employeurs

Le nombre d'employeurs par salarié, qui a sensiblement baissé entre 1996 et 2004, s'est avéré relativement constant au cours des dernières années. Près de la moitié des salariés du secteur travaillent pour un seul employeur, tandis qu'un quart travaille pour 4 employeurs ou plus.

Le tableau qui suit illustre le développement rapide de l'emploi rémunéré au CESU, et la baisse continue des DNS. En 2008, près de 76 % des particuliers employeurs ont eu recours au CESU.

Répartition des salariés par nombre d'employeurs



Source : IRCEM

Nombre de particuliers employeurs par mode de déclaration

Au cours du 1^{er} trimestre de l'année

	En milliers					Accroissement en %			
	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2006/2005	2007/2006	2008/2007	2009/2008
Cesu	1 114,3	1 206,4	1 360,3	1 470,2	1 529,6	8,3	12,8	8,1	4,0
DNS hors Aged	563,4	540,2	504,9	463,5	409,1	-4,1	-6,5	-8,2	-11,7
Paje-Ged	13,6	29,2	44,6	58,8	70,2	114,8	52,9	31,8	19,5
DNS Aged	50,6	36,3	24,9	15,5	8,2	-28,2	-31,5	-37,6	-47,1
Total	1 741,9	1 812,2	1 934,7	2 008,1	2 017,1	4,0	6,8	3,8	0,5

(p) provisoire

Source : BIPE, données ACOSSS

Cesu : chèque emploi service universel, DNS hors Aged : déclaration nominative trimestrielle simplifiée hors allocation garde d'enfant à domicile

Paje-Ged : prestation d'accueil du jeune enfant - garde d'enfant à domicile, DNS-Aged : déclaration nominative trimestrielle simplifiée - allocation garde d'enfant à domicile

Sources et méthodes

Cette partie a pour objet de préciser les différents concepts utilisés dans le cadre de l'Observatoire de l'emploi de l'ANSP. Les données du présent tableau de bord portent sur la France métropolitaine.

Les salariés de particuliers employeurs (données IRCEM)

Le nombre de salariés chez les particuliers employeurs et d'assistants maternels est comptabilisé sur l'année en retenant tous les salariés ayant travaillé au moins une fois dans l'année. Ce concept permet de suivre l'ensemble de la population salariée concernée par les politiques de l'emploi, de comptabiliser la masse salariale annuelle totale y afférente, d'apprécier la contribution des SAP à la création de revenus et de pouvoir d'achat, et de comparer la contribution du secteur à celle d'autres secteurs d'activité.

Pour couvrir la totalité du champ des particuliers employeurs, il faut utiliser trois sources complémentaires de données primaires : les URSSAF, qui recensent les informations relatives aux salariés employés directement par les particuliers qui utilisent la Déclaration Nationale Simplifiée (DNS) ; le CNTCESU pour les salariés déclarant au CESU ; et, le centre national Pajemploi pour les salariés des particuliers qui bénéficient de la Paje. Ces données sont communiquées aux organismes sociaux. L'IRCEM utilise les données centralisées par la CNAV, pour toutes les données relatives aux salariés des particuliers employeurs, et les données ACOSS pour le nombre de particuliers employeurs. L'ACOSS, qui reçoit directement les données des URSSAF, conserve toutes les informations relatives aux employeurs, mais pas celles relatives au nombre de salariés déclarés sur base de la DNS. On ne peut donc avoir une vision complète de l'emploi salarié des particuliers employeurs sur base de la seule source ACOSS.

A l'heure actuelle, les données communiquées sur une base trimestrielle par l'ACOSS sont relatives à la masse salariale, au nombre total d'heures prestées, au nombre de particuliers employeurs et à l'activité des OASP.

Les données relatives au nombre d'assistants maternels et à la masse salariale correspondante sont communiquées par l'IRCEM.

Les chiffres de l'IRCEM sont corrigés des doubles comptes correspondant aux salariés travaillant en direct pour deux ménages employeurs ou plus.

Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre d'heures totales travaillées dans l'année par les salariés des particuliers employeurs. Pour les assistants maternels, le nombre d'heures totales est estimé par le BIPE sur la base de 39 heures de travail hebdomadaire pendant 47 semaines multiplié par le nombre d'assistants maternels.

La masse salariale brute de l'année calculée par l'IRCEM (assiette déclarative) est la masse salariale soumise à déclaration, hors charges patronales. Elle ne correspond toutefois pas aux salaires bruts effectivement versés : en effet, les charges des salariés déclarés au forfait sont assises sur le SMIC, ce qui minore le salaire réellement versé pour lequel on ne dispose pas d'information.

Les OASP prestataires (données DARES)

Les données sur les OASP prestataires sont issues des Tableaux de bord des politiques de l'emploi (chapitre sur les emplois familiaux) publiés tous les mois par la DARES. Les structures prestataires comprennent les activités prestataires des Associations agréées, y compris celles des CCAS et autres établissements publics, et des Entreprises privées agréées.

Le nombre de salariés correspond à la moyenne annuelle des données mensuelles. Ce nombre n'est pas corrigé des doubles comptes liés au fait que certaines personnes peuvent être salariées à la fois chez un prestataire et chez un particulier. La correction des doubles comptes suppose l'identification individuelle des salariés qui complètent un emploi en gré à gré chez un ménage employeur par un emploi chez un prestataire, ou par un emploi dans un autre secteur (par exemple pour une société de nettoyages de bureaux, ou dans la restauration). L'identification des cumuls d'emplois est en cours à l'INSEE et devrait donner lieu à une publication début 2009. Le nombre d'heures correspond au cumul annuel du nombre d'heures payées au cours de chaque mois.

Volume d'emploi en ETP (estimation BIPE)

Le volume d'emploi en ETP pour les salariés chez les particuliers employeurs et chez les prestataires est calculé en tenant de la moyenne des heures travaillées à temps plein dans les secteurs de services aux particuliers de 2005 à 2007 dans la comptabilité nationale (source INSEE), et d'une prévision BIPE pour 2008 et 2009. Le nombre d'heures moyen correspondant à un ETP est indiqué dans le tableau ci-dessous. On observe une hausse de 2% du nombre d'heures correspondant à un temps plein en 2007, lié à l'évolution positive du marché du travail cette année là et à la mise en place de la TEPA. La dégradation de la situation de l'emploi qui a suivi a conduit à une nouvelle baisse du nombre d'heures moyen presté par les salariés à temps plein en 2008 et 2009.

	2005	2006	2007	2008(p)	2009 (p)
Services aux particuliers	1 444	1 431	1 457	1 451	1 442

(p) Préviation BIPE

Source : INSEE, Comptabilité nationale et prévision BIPE

Nombre de particuliers employeurs selon le mode de déclaration (source ACOSS)

Le nombre de particuliers employeurs présenté dans le tableau est surévalué dans la mesure où un même employeur peut utiliser plusieurs modes de déclaration. Il peut donc être comptabilisé à la fois en DNS, CESU et Paje au cours de la même période.

Masse salariale

La masse salariale présentée dans les tableaux correspond à la masse salariale versée pour les salariés des particuliers employeurs. Elle exclut la masse salariale des salariés des OASP.

Valeur ajoutée (estimation BIPE)

Compte tenu de l'importance actuelle du poids des particuliers employeurs dans le secteur, la valeur ajoutée est essentiellement constituée des rémunérations versées. L'estimation est à considérer à minima puisqu'elle ne prend pas en compte la différence entre les déclarations au forfait et au réel, et les salaires des personnels de structure des OASP.

La valeur ajoutée effective est donc supérieure à celle présentée dans les tableaux, mais le biais diminue au fil du temps avec la baisse du pourcentage de déclarations au forfait.

Calendrier de diffusion des données utilisées dans cette édition de l'Observatoire

Les données relatives aux organismes agréés utilisées ici sont issues des tableaux de bord mensuels de la DARES, disponibles pour l'ensemble de l'année 2008 mais susceptibles d'être révisées lors de la publication du prochain tableau de bord annuel. Ces données sont donc provisoires pour 2007 et 2008.

Les données relatives aux salariés des particuliers employeurs ont été communiquées à l'ANSP par l'ACOSS. Elles ont trait aux 4 trimestres de 2008 et au 1^{er} trimestre 2009 mais restent provisoires.

Les informations traitées ont été communiquées par l'ACOSS en octobre 2009, par l'IRCEM en juillet 2009 et par la Dares en octobre 2009.

Les prévisions

Les chiffres de prévisions sont réalisés par le BIPE sur la base d'un modèle décrivant l'évolution du nombre de salariés, des heures totales prestées et de la masse salariale des salariés des particuliers employeurs.

Les estimations sont faites sur la base des données historiques sur la période 1993-2007. Le nombre de salariés occupant un emploi de maison, y compris les gardes d'enfants au domicile du particulier, est ainsi fonction de l'attractivité du secteur et d'un effet de demande mesurant l'impact des politiques publiques. L'effet d'attractivité du secteur pour les salariés est mesuré par l'évolution du salaire horaire brut et du taux de chômage des femmes : une augmentation du taux de chômage féminin attire plus de personnes dans le secteur des services à la personne. L'impact d'une hausse de salaire est également positif : une augmentation du niveau de rémunération (résultant par exemple d'une hausse du SMIC) entraîne une augmentation du nombre de salariés des SAP. L'effet de demande est mesuré par les aides à la solvabilisation et l'évolution du nombre de personnes âgées dépendantes (population âgée de 70 ans ou plus). Les politiques publiques visant à solvabiliser la demande – et particulier le crédit d'impôt – ont en effet un impact significatif sur les créations d'emploi.

Le nombre d'heures travaillées dans les services à la personne dépend de l'évolution des revenus des ménages, après déduction des charges contraintes (loyer, assurances obligatoires, charges liées au logement, abonnements de transport, remboursement des crédits), et du nombre d'heures prestées au cours de l'année précédente. Lorsque leur revenu réel « libre de charges contraintes » augmente, les particuliers employeurs augmentent le nombre d'heures de travail offertes. Lorsque la croissance des revenus faiblit, il en est de même du nombre d'heures de travail offertes. Par ailleurs, une détérioration du marché de l'emploi se traduisant par une hausse générale du chômage incite les particuliers employeurs à une plus grande prudence et ralentit le développement de la demande de services.

Le salaire horaire brut est fonction de l'évolution générale des revenus des ménages et de la situation générale sur le marché du travail. Toutes choses égales par ailleurs, une hausse du chômage ralentit le taux de croissance du salaire horaire moyen. En revanche, une augmentation du revenu des ménages favorise la hausse des rémunérations des salariés des services à la personne.